

Communiqué de presse de la FédéPSAD

Observatoire de l'inflation sectorielle de la Prestation de Santé à Domicile, 1er semestre 2023 :

la FEDEPSAD lance une alerte rouge sur la situation critique des entreprises

Paris, le 6 septembre 2023. La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) publie la troisième édition de l'Observatoire de l'inflation des PSAD, portant sur le premier semestre 2023. Les données rassemblées auprès d'un panel d'entreprises les plus représentatives du secteur mettent en évidence la poursuite très inquiétante de l'inflation pour le secteur avec une hausse de + 3,9%.

L'inflation au second semestre 2023 ne sera pas maîtrisée et la Banque de France anticipe ainsi une inflation moyenne à 5,6%¹ pour l'année 2023. Après une inflation record de +5,9% subie par les PSAD en 2022, le taux cumulé des années 2022-2023 sera très probablement supérieur à 12% alors que sur la même période, la baisse des tarifs aura été de plus de 3%.

L'effet de ciseau entre une inflation à deux chiffres et une baisse des tarifs réglementés imposées par le Gouvernement est dramatique pour l'équilibre des entreprises, tout juste relevées de la crise sanitaire.

Dans le détail, au 1er semestre 2023:

- Les taux d'inflation par sous-secteur sont : insulinothérapie (+ 3%), perfusion/nutrition (+3,7%), stomie/incontinence (+5,2%) et respiratoire (+3,7%).
- Les entreprises ont compensé très partiellement en réduisant au maximum leurs coûts centraux (-0,4 point).
- Les fournisseurs de dispositifs médicaux ont non seulement répercuté sur l'inflation sur les PSAD mais en ont également profité pour relever leurs tarifs (+6,3%).

Certaines activités ont enregistré en 2022, pour la première fois, une baisse de leur chiffre d'affaires en dépit d'une croissance du nombre de patients pris en charge : c'est notamment le cas du traitement de l'apnée du sommeil par PPC dont le chiffre d'affaires diminue de -1,3% (-67M€) malgré une hausse de la file active de 8,3% (1,6 million de patients en 2022), en raison des baisses de tarifs décidées par le CEPS.

Quel que soit le sous-secteur de prestation de santé à domicile, le financement même de la croissance du nombre de patients pris en charge est à présent en question.

Depuis près d'un an, la FEDEPSAD ne cesse d'alerter le gouvernement sur la dégradation économique des PSAD. A présent, la survie d'un nombre croissant d'entreprises de toutes tailles est en jeu. Celles-ci sont confrontées à des soldes de trésorerie négatifs et ne parviennent plus à équilibrer leurs coûts d'exploitation. Leur situation est plus que jamais préoccupante.

La FEDEPSAD lance un appel pressant au gouvernement pour sauver des entreprises de santé aujourd'hui "dans le rouge" et leur permettre de poursuivre leur activité de proximité au service des patients.

¹ [Banque de France, projections macroéconomiques juin 2023](#)



La FEDEPSAD demande ainsi au Gouvernement de tenir compte de la situation économique alarmante des PSAD dans le cadre de la préparation du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 et de ne pas appliquer de baisses de tarifs en 2024.

[Observatoire de l'inflation chez les PSAD au 1er semestre 2023](#)

Contact Presse :

Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72